

Arts plastiques – Académie de Lille – Année scolaire 2006-2007

Extrait du dossier de rentrée – Source : IA-IPR d'arts plastiques

L'utilisation des cahiers de textes des classes.

1. Les attendus de l'institution, les destinataires, l'usage en arts plastiques:

La tenue du cahier de textes est une obligation professionnelle. Le professeur rend ainsi régulièrement compte à l'institution et à la communauté éducative des progressions conduites dans son enseignement. La rédaction du cahier de textes relève ainsi d'une communication synthétique.

Rappelons que le cahier de textes est localement utile aux élèves absents et aux parents, mais également aux professeurs principaux et au chef d'établissement, à l'inspection lors de sa venue dans l'établissement.

En arts plastiques, les professeurs se heurtent à deux difficultés pour la tenue régulière et efficace des cahiers de textes :

- Le nombre de classes encadrées qui démultiplie le travail de rédaction (en moyenne seize ou dix-huit classes différentes sur l'ensemble des cycles du collège) ;
- La nature même des activités pédagogiques combinant dans une séquence, dont les objectifs et les activités sont articulés sur plusieurs séances d'une heure hebdomadaire, différentes phases pédagogiques : les pratiques plastiques d'invention et la réflexion sur les productions artistiques, l'observation et l'analyse d'œuvres de référence, l'acquisition de savoir-faire plastiques et méthodologiques opérationnels pour faire comprendre les processus de création, des transferts, dans des domaines proches de création artistique (architecture, design, photographie, cinéma-audiovisuel, ...), des compétences et des connaissances acquises en arts plastiques.

La réalité d'un cours n'est pas réductible à des références de batteries d'exercices, aux énoncés de chapitres ou à de contrôles de connaissances. Pour autant, en arts plastiques ne figurent souvent que des intitulés de sujets, eux mêmes confondus avec la proposition verbale telle que faite aux élèves. Ceci ne renseigne pas efficacement un lecteur autre que l'enseignant lui-même sur ce qui est fait et appris.

L'usage répandu du traitement de texte permet de faire figurer facilement un document conçu et émargé par le professeur, répondant ainsi à l'attente de l'institution.

2. Mieux rendre compte de l'organisation des séquences et de leurs objectifs:

La rédaction du cahier de textes ne se confond pas avec ce qui nourrit un document de préparation de cours où se forgent et se formalisent des objectifs fin d'enseignement. Il s'agit d'y rendre compte synthétiquement de la structure générale d'une séquence. Sont donc indiqués les temporalités pédagogiques et les objectifs qui structurent toute séquence bien conçue et qui renvoient : aux activités d'apprentissage (phases inaugurales et modalités incitatives, pratiques plastiques exploratoires, verbalisations, évaluations, culture artistique), aux objectifs de formation visés (connaissances, savoir-faire, compétences et comportements), aux outils (documents, instruments et supports d'évaluation), aux références (œuvres et démarches artistiques).

3. Elaborer une mise en forme s'adressant à l'ensemble de la communauté éducative :

Le cahier de textes doit être lisible par tous. Il s'adresse à l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parents, enseignants, chef d'établissement, inspecteur, etc.) et communique des informations récurrentes de séquence en séquence, toujours indiquées clairement et lisiblement. Ce n'est donc ni un écrit hermétiquement disciplinaire ni un texte de la généralité éducative. Chaque professeur peut trouver une organisation formelle adaptée en considérant à la fois l'obligation de rendre compte et les contraintes structurelles ou conjoncturelles qui s'exercent dans sa discipline (nombres de classes, activités différentes dans un même niveau, etc.).

Dans un souci d'harmonisation et de formalisation, il est important de faire apparaître pour une bonne compréhension de l'action d'enseignement en arts plastiques:

- L'insertion des séquences dans les entrées du programme pour la classe et dans le cycle concerné.
- L'intitulé donné à la leçon ou à la proposition de cours.
- Les dates de début et de fin de séquence, assorties du calendrier synthétique des différentes séances (dates et durées des différentes phases du cours).
- L'organisation de la séquence:
 - o En indiquant l'ancrage pédagogique choisi pour aborder l'entrée de programme concernée. (Par exemple en 3°, aborder la problématique de la relation du corps à la production artistique à partir de la problématique de la « présence matérielle de l'oeuvre dans l'espace »).
 - o En précisant la chronologie et les objectifs des apprentissages : la succession et l'articulation dans les séances d'une heure des temps de pratique, de verbalisation, de présentation d'œuvres, d'évaluation, etc. ; assortis de leurs objectifs spécifiques (connaissances, savoir-faire, compétences travaillés).
 - o En insérant une copie du (ou des) outil(s) d'évaluation remis aux élèves ou utilisé(s) par le professeur.
 - o En indiquant le champ de référence de la séquence : les noms des artistes et les titres des œuvres qui ont été montrées (noms, dates, nature et caractéristiques des oeuvres).